

MAIRIE DE SENLISSE

DÉPARTEMENT DES YVELINES
R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

8 JUIN 2021 A 20 H 30

L'an deux mille vingt et un, le jeudi huit juin à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Claude BENMUSSA, maire.

M. le maire rappelle qu'en raison des conditions sanitaires actuelles et conformément aux recommandations du Président de la République cette séance se tient en visioconférence.

Membres en exercice : 11 Membres présents et représentés : 9 Majorité des membres en exercice : 6

Étaient présents : Mme Monique LE ROY et M. Patrick BOUNATIROU – Adjointes
Mmes Dionisia LEROUX, Delphine RÉAU, MM. Arnaud LEROY, Tiziano PUPPINI, Marc THIBAUT
Conseillers ;

Procuration : Mme Sylvie DEMOUZON procuration donnée à M. Marc THIBAUT

Secrétaire de séance : Mme Delphine RÉAU

Absents excusés : Mmes Marie-Philomène DOMINGOS-TAVARES et Colette FAGES

DCM – 2021/13

SUFFRAGES EXPRIMÉS	9	VOTES POUR	7
ABSTENTIONS	0	VOTE CONTRE	2

Objet : TRAVAUX – Approbation du projet du Parc des Sports

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant

- ✓ La nécessité de réhabiliter le terrain des sports ;
- ✓ De créer des activités répondant à la demande des senlissois

Entendu le rapport de présentation de M. le maire, M. l'adjoint au maire délégué aux aménagements et Mme la conseillère municipale déléguée à la jeunesse et sports et le compte rendu de la commission aménagement ad hoc ;

MAIRIE DE SENLISSE

DÉPARTEMENT DES YVELINES

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Décision

Le Conseil Municipal

- Vu le code des collectivités territoriales,
- Prend acte des différents exposés des travaux et recommandations de la commission aménagement élargie à tout le conseil ;
- Après en avoir délibéré, par 7 voix pour, 2 voix contre (Mme Demouzon et M. Thibault), 0 abstention ;

Approuve

- Le projet d'aménagement du parc des sports ;

Autorise

- Le maire ou son représentant à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération, à solliciter des subventions et à signer tous documents concernant les demandes de subventions ;

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal

*Fait et délibéré à Senlisse, les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme*

DCM – 2021/14

SUFFRAGES EXPRIMÉS	9	VOTES POUR	7
ABSTENTIONS	0	VOTE CONTRE	2

Objet : FINANCES – Autorisation de demandes de subventions pour l'aménagement du terrain de sports

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La délibération 2021/13 portant approbation du projet d'aménagement du parc des sports ;

MAIRIE DE SENLISSE

DÉPARTEMENT DES YVELINES

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Considérant

- ✓ La nécessité d'obtenir des subventions auprès de la Région et de l'agence nationale du sport,
Entendu le rapport de présentation de M. le maire ;

Décision

Le Conseil Municipal

- Vu le code des collectivités territoriales,
- Prend acte de cet exposé,
- Après en avoir délibéré, par 7 voix pour, 2 voix contre (Mme Demouzon et M. Thibault), 0 abstention ;

Approuve

- Le principe de solliciter des subventions auprès des différents organismes précités ou non pour l'aménagement du terrain de sport ;

Autorise

- Le maire ou son représentant à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération, à solliciter des subventions et à signer tous documents concernant les demandes de subventions ;

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal

*Fait et délibéré à Senlisse, les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme*

DCM – 2021/15

SUFFRAGES EXPRIMÉS	9	VOTES POUR	9
ABSTENTION	0	VOTE CONTRE	0

Objet : FINANCES – Autorisation de demandes de subventions programme voirie réseaux divers (VRD)

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

MAIRIE DE SENLISSE

DÉPARTEMENT DES YVELINES

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

- Le courrier du Département attribuant un programme de 340.615 € HT de travaux subventionnables ;

Considérant

- ✓ La nécessité d'obtenir des subventions auprès du Conseil Départemental dans le cadre du programme dans le cadre du programme voirie réseaux divers (VRD) ;

Entendu le rapport de présentation de M. le maire ;

Décision

Le Conseil Municipal

- Vu le code des collectivités territoriales,
- Prend acte de cet exposé,
- Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et des représentés ;

Décide

- De Solliciter du Conseil Départemental une subvention au titre du programme VRD 2020-2022 d'aide aux communes et structures intercommunales
- La subvention s'élèvera à **238 431 € hors-taxes soit 70 %** du montant des travaux subventionnables de **340.615 € hors taxes**.

S'engage

- A utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, sur les voiries communales, d'intérêt communautaire ou départementale pour réaliser les travaux figurent dans le dossier annexé à la présente délibération et conforme à l'objet du programme ;
- A financer la part de travaux restant à sa charge ;

Dit

- Que la dépense sera imputée aux budgets 2021 et 2022 à la section investissement ;

Autorise

- Le maire ou son représentant à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération, à solliciter les subventions liées au programme VRD et à signer tous documents concernant ce dossier de demande de subventions ;

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal

MAIRIE DE SENLISSE

DÉPARTEMENT DES YVELINES
R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Fait et délibéré à Senlisse, le jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

DCM – 2021/16

SUFFRAGES EXPRIMÉS	9	VOTES POUR	9
ABSTENTION	0	VOTE CONTRE	0

Objet : FINANCES-Décision modificative N° 1 au budget primitif 2021

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) en particulier l'article L 1612-11
- Le cadre budgétaire

Considérant

La nécessité d'apporter des ajustements au budget communal à la fois en section de fonctionnement et en section d'investissement compte tenu de l'évolution des projets ;

EN FONCTIONNEMENT	Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
DESIGNATION				
D 61521 : Entretien de terrains	5 000,00 €			
D 615231 : Voirie	30 000,00 €			
D 6226 : Honoraires	2 000,00 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	37 000,00 €			
D 023 : Virement section investissement		37 000,00 €		
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.		37 000,00 €		
Total Général en Fonctionnement	37 000,00 €	37 000,00 €		
Equilibre de la section de Fonctionnement		0 €		0 €

EN INVESTISSEMENT	Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
DESIGNATION				
D 21312 : Bâtiments scolaires	96 000,00 €			
D 2151 : Réseaux de voirie		209 946,21 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	96 000,00 €	209 946,21 €		
R 021 : Virement de la section de fonct				37 000,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct				37 000,00 €
R 1322 : Régions				59 813,73 €
R 1323 : Départements			15 161,20 €	
R 1328 : Autres				10 000,00 €

MAIRIE DE SENLISSE

DÉPARTEMENT DES YVELINES

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

TOTAL R 13 : Subventions d'investissement			15 161,20 €	69 813,73 €
R 1641 : Emprunts en euros				22 293,68 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées				22 293,68 €
Total Général en Investissement	96 000,00 €	209 946,21 €	15 161,20 €	129 107,41 €
Equilibre de la section d'Investissement		113 946,21 €		113 946,21 €

Décision

Le Conseil Municipal

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés ;

Approuve

- La décision modificative N° 1 telle que présentée ci-dessus

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal

Fait et délibéré à Senlisse, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme

Clôture de la séance à 21h30

